

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrrete/2019/09/10/2019041999/justel>

Dossier numéro : 2019-09-10/12

Titre

10 SEPTEMBRE 2019. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 16 avril 1998 relatif au personnel navigant des Forces armées

Source : DEFENSE NATIONALE

Publication : Moniteur belge du 15-10-2019 page : 95372

Entrée en vigueur : 01-01-2019

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 16 avril 1998 relatif au personnel navigant des Forces armées, remplacé par l'arrêté ministériel du 30 novembre 2015, le 5° est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté ministériel produit ses effets le 1er janvier 2019.